



Plan de protection COVID-19 pour l'Observatoire d'Épendes

Version 6 du 8 juillet 2020, valable à partir 17 juillet 2020

1. Introduction

Les mesures de protection suivantes doivent être appliquées à l'Observatoire astronomique d'Épendes. Il est possible de recourir à d'autres mesures si la situation l'exige, si ces mesures correspondent au principe de protection et si elles offrent une protection similaire, voire meilleure.

Le présent plan de protection est publié sur le site web de l'Observatoire et les visiteurs y sont rendus attentifs.

Les conditions générales doivent être communiquées de manière complète, claire et répétée à tous les participants avant et pendant la visite à l'Observatoire d'Épendes.

Le responsable de la mise en œuvre du plan et des contacts avec les autorités compétentes est le président de l'Association des Ami-e-s de l'Observatoire d'Épendes.

2. Conditions générales

Les conditions générales sont valables pour tous les types d'activité et doivent être toujours respectées.

2.1. Symptômes de maladie

Les animateurs, participants et accompagnants présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisés à accéder à l'Observatoire d'Épendes.

2.2. Règles d'hygiène de base

Les règles d'hygiène de l'OFSP actuellement en vigueur (se laver régulièrement et soigneusement les mains, ne pas se serrer la main, renoncer aux contacts corporels, etc.) doivent être respectées.

2.3. Distance physique et contact avec les instruments

Les activités à l'Observatoire d'Épendes ne permettent pas de garantir en tout temps la distance minimale de 1.5 mètre. Elles impliquent par ailleurs que les participants aux activités touchent les instruments avec leurs mains et leur visage (oculaire des instruments d'observation).

Pour cette raison, des règles d'hygiène particulières sont à respecter, afin de réduire au minimum l'exposition. Ces règles, détaillées ci-dessous, incluent le port du masque et le port de lunettes de protection (liste non exhaustive).

3. Règles spécifiques aux différents types d'activité

3.1. Visites ouvertes au public (vendredi soir, dimanche)

Visiteurs

Les visites ont lieu uniquement sur inscription, sur le site web de l'Observatoire d'Épendes. L'inscription exige la fourniture des coordonnées des participants. Les coordonnées sont conservées durant 14 jours, afin de garantir la traçabilité des infections éventuelles lors de cas avéré d'infection par le coronavirus.

Le nombre de visiteurs est limité à 15 (adultes ou enfants).

La visite a lieu par tous les temps.

Le port d'un masque chirurgical est obligatoire. Le port de lunettes de protection est obligatoire pour les observations aux instruments. Cependant, ces protections ne sont pas requises pour les enfants en âge de scolarité primaire.

Animateurs

Le port d'un masque chirurgical est obligatoire.

Le port de lunettes de protection est obligatoire pour les observations aux instruments.

Autres prescriptions

Les activités dans le planétarium et dans la coupole sont interdites.

Les lunettes de protection mises à disposition sont désinfectées avant chaque manifestation.

3.2. Visites de groupes annoncés

Visiteurs

L'organisateur de la visite s'assure d'avoir la liste de tous les participants avec leurs coordonnées, afin de garantir la traçabilité des infections éventuelles lors de cas avéré d'infection par le coronavirus.

Le port d'un masque chirurgical est obligatoire. Le port de lunettes de protection est obligatoire pour les observations aux instruments. Cependant, ces protections ne sont pas requises pour les enfants en âge de scolarité primaire.

Animateurs

Le port d'un masque chirurgical est obligatoire.

Le port de lunettes de protection est obligatoire pour les observations aux instruments.

Autres prescriptions

Les activités dans le planétarium et dans la coupole sont interdites.

Les lunettes de protection mises à disposition sont désinfectées avant chaque manifestation.

3.3. Visites de groupes d'enfants (passeports vacances)

Visiteurs

L'organisateur de la visite s'assure d'avoir la liste de tous les participants (y compris les accompagnants) avec leurs coordonnées, afin de garantir la traçabilité des infections éventuelles lors de cas avéré d'infection par le coronavirus.

Dans la mesure du possible, les règles de distanciation physique (1.5 mètre entre les personnes) s'appliquent entre les adultes entre eux, ainsi qu'entre les adultes (animateurs et accompagnants) et les enfants.

Les accompagnants portent un masque chirurgical ; si par ailleurs ils participent aux activités, les mêmes règles que pour les visites publiques s'appliquent.

Animateurs

Le port d'un masque chirurgical et de lunettes de protection est obligatoire.

Le port de lunettes de protection est obligatoire pour les observations aux instruments.

Autres prescriptions

Les activités dans le planétarium et dans la coupole sont interdites.

Les lunettes de protection mises à disposition sont désinfectées avant chaque manifestation.

3.4. Visites de classes scolaires

Les mesures de protection pour les classes scolaires seront publiées en temps utile, afin de tenir compte de l'évolution de la situation.

En attendant, les mesures pour les visites de groupes d'enfants sont applicables.

4. Information

Les mesures de protection publiées par l'OFSP sont affichées à l'entrée de l'Observatoire d'Épendes.

Les participants sont informés qu'en cas de maladie, ils doivent être placés en auto-isolement, conformément aux consignes de l'OFSP.

Les animateurs sont informés de leurs droits et des mesures de protection. Ils reçoivent une instruction sur l'application des mesures de protection.